

à l'élévateur, plusieurs facteurs pourront intervenir pour faire baisser le prix jusqu'à 40c. le boisseau.

Hier après-midi, le ministre du Commerce (M. MacKinnon) a fait une déclaration au sujet du blé. Nous lui savons gré de l'avoir faite, même à cette époque avancée, parce que nous la réclamions depuis dix semaines. Après avoir entendu cette déclaration, je me suis demandé pourquoi nous avons dû attendre aussi longtemps pour obtenir si peu de renseignements. Le ministre nous a dit que cette question avait retenu l'attention continue du Gouvernement et de ses conseillers, la Commission du blé et la Commission des grains. Quel cas ont-ils fait des revendications et des conseils des producteurs? Comme je l'ai souligné en d'autres circonstances, les autres industries trouveraient curieux que leurs produits fussent vendus par une commission nullement intéressée dans ces produits. Même si nos cultivateurs sont aujourd'hui dans la position que nous savons, on ne devrait pas en profiter pour agir à leur égard de la façon dont on le fait sous l'empire de cette loi.

Je suis en faveur de la déclaration que fait le ministre de payer les cultivateurs pour l'entreposage de leur blé sur leurs fermes. Cela ne comporte rien de nouveau, car si j'ai bonne mémoire, les syndicats de blé ont agi de cette façon il y a quelques années. Je ne suis pas en faveur du maintien de la Bourse des grains. Il y a quelques mois, on nous annonçait la fermeture de la Bourse des grains en Angleterre. S'il était de bonne politique de la fermer en Angleterre, pourquoi ne le serait-il pas ici? Le ministre nous a dit que la limite de 5,000 boisseaux allait disparaître. J'ai toujours pensé que c'était une injustice et qu'on n'aurait jamais dû l'inclure dans la loi. Je suis heureux de constater que le Gouvernement rectifie cette erreur.

Le Gouvernement redresse un autre grief en instituant un comité consultatif. Au lieu de cultivateurs isolés, j'aimerais que ce comité soit composé de représentants des grandes associations agricoles. Le Gouvernement pourrait ainsi recueillir l'opinion de l'ensemble de la classe agricole et non de quelques individus qui n'ont peut-être pu réussir sur leur ferme.

Il a aussi été question de paiements provisoires, mais je crois qu'il est trop tard pour les effectuer cette année, malgré toute la pression exercée à cette fin. Le Gouvernement se rend compte que c'est le printemps que le cultivateur a besoin d'argent pour son grain de semence, ses réparations et divers articles.

J'approuve le droit de 15c. le boisseau sur le blé, mais je le voudrais plus élevé. J'espère que le pain restera à un prix raisonnable

[M. Fair.]

et que la Commission des prix et du commerce en temps de guerre opposera une fin de non-recevoir aux sornettes, dont nous a parlé cet après-midi le ministre des Mines et Ressources (M. Crerar). Espérons que la Commission verra à prévenir toute hausse excessive des prix. La commission devra en outre exercer sa surveillance sur le prix du bois et autres matériaux requis pour la construction de compartiments à blé, car il en faudra un grand nombre dans l'Ouest cette année. Si les pronostics de la récolte se vérifient, les élévateurs ne pourront pas contenir tout le blé de l'année.

On pourrait donner un certain nombre de raisons pour lesquelles nous devrions obtenir un bon prix pour notre blé. On en a déjà donné plusieurs mais je veux en exposer une ou deux autres. Tout le monde s'accorde à dire, je crois, que lorsque le blé se vend un bon prix toutes les industries du Canada se trouvent dans une meilleure posture que lorsque le prix du blé n'est pas avantageux. L'agriculture constitue l'un des meilleurs marchés canadiens et quand nous ne vendons pas nos produits à un prix raisonnable, nous ne pouvons pas acheter les marchandises dont nous avons besoin et que nous achèterions si la récolte et les prix étaient meilleurs.

Lorsqu'en 1928, par exemple, le blé se vendait \$1.05 le boisseau, les provinces de l'Ouest ont acheté de l'Est pour 385 millions de dollars de marchandises au prix du point de départ. Cinq ans plus tard, en 1933, alors que le blé ne se vendait que 68c. le boisseau, l'Ouest n'a acheté que pour 80 millions de dollars de marchandises de l'Est, soit à peu près 20 p. 100 de ce qu'il a acheté quand le blé se vendait \$1.05 le boisseau. Cette diminution des achats de l'Ouest expliquerait une bonne partie du chômage que nous avons connu et qui nous a obligés à affecter des sommes considérables aux mesures de secours. Ce fut aussi la cause de l'inactivité d'un grand nombre d'employés de chemin de fer et du fait que le Canada a dû combler les déficits du National-Canadien et d'autres entreprises.

Et puis en 1928 encore, quand le blé se vendait \$1.05 le boisseau, l'Ouest canadien a acheté pour \$89,306,000 d'instruments aratoires. En 1933, alors que le prix du blé était baissé à 68c. le boisseau, ces achats n'ont représenté que \$8,196,000. Ici encore nous voyons la répercussion sur l'industrie en général du prix peu avantageux du blé et c'est le Canada tout entier qui en subit le contre-coup.

On nous dit que les fabricants d'instruments agricoles du Canada vendent presque toutes leurs marchandises dans l'Est canadien, mais le rapport du comité spécial qui